



Repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements de santé mentale et en établissements médico-sociaux

Après un **lancement en 2022**, la **démarche de repérage se poursuit** sur la région Pays de la Loire ! **Début 2024**, une information régionale a été donnée et un **appel à volontariat** aux structures qui souhaitaient s'inscrire dans la démarche a été fait par l'ARS Pays de la Loire.

POUR QUI ?

Toutes les structures et établissements avec un public adulte, sans agrément spécifique pour personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme.

POUR QUOI ?

Ajuster si besoin le projet personnalisé de soins et d'interventions aux besoins des personnes et source d'une meilleure qualité de vie.

COMMENT ?

Des binômes de repérage au sein des structures et établissements seront formés puis étayés par l'équipe support du CRA des Pays de la Loire.

OBJECTIFS



Mieux comprendre le fonctionnement de la personne

Réajuster les accompagnements proposés

Améliorer la qualité de vie des personnes



INFORMATION ET RECUEIL DE CONSENTEMENT de la personne concernée et de ses représentants légaux pour aller au-delà de la phase de pré-repérage

1

FORMATION DES BINÔMES

2 jours de formation aux outils de la démarche de repérage

2

PHASE DE PRÉ-REPÉRAGE par les binômes
Appui si nécessaire de l'équipe support CRA



Si le pré-repérage est positif

3

PHASE DE REPÉRAGE avec outils validés et recommandés dans la démarche nationale de repérage avec appui si nécessaire de l'équipe support CRA

4

CONSOLIDATION DE LA FORMATION DES BINÔMES

3^{ème} journée dans les 6 mois autour de l'accompagnement des personnes avec TSA



INTERVISIONS PROPOSÉES AUX ÉQUIPES pour le soutien de l'accompagnement dans le cadre de la déclinaison habituelle des missions du CRA

Pour plus d'informations

Pour vous engagez dans cette démarche



02.41.35.31.21 ou mesure-reperage@cra-paysdelaloire.fr